

MÉMORIAL
DES
SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-sixième séance – Samedi 6 décembre 2003, à 10 h 5

Présidence de M. André Kaplun, président

La séance est ouverte à 10 h 5 dans la salle du Grand Conseil.

Fait excuser son absence: *M. Michel Chevrolet.*

Assistent à la séance: *M. Christian Ferrazino*, maire, *M. Pierre Muller*, vice-président, *MM. Manuel Tornare*, *André Hediger* et *Patrice Mugny*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 26 novembre 2003, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 6 décembre 2003, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 30 et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2004 (PR-294 A/B)¹.

Suite du premier débat

Le président. Nous poursuivons la discussion sur le projet de budget 2004 avec la suite du premier débat. Je donne la parole à M. Maudet pour la dernière prise de position des partis.

M. Pierre Maudet (R). Je vous remercie de me donner la parole en dernier lieu, Monsieur le président. Je crois que la majorité elle-même aurait trouvé assez inconvenant que l'opposition n'ait pas l'opportunité, à la fin du tour de table qu'est ce premier débat, de s'exprimer sur le projet de budget 2004 et d'expliquer pourquoi il est si mauvais. Mais je vous remercie surtout de donner la parole à l'opposition pour qu'elle réponde à un certain nombre des énormités proférées tout à l'heure par l'Alternative – à un certain nombre seulement, tant elles étaient nombreuses! Je me contenterai donc d'en évoquer quelques-unes maintenant et, par la suite, au sujet de certains amendements, nous aurons le plaisir de répondre à d'autres d'entre elles.

Après le petit café et les croissants de la pause qui nous ont certainement réveillés, j'aimerais revenir sur certains points. J'étais plongé, tout à l'heure, dans la lecture du discours de législation du Conseil administratif; c'est vraiment un document qui me plaît beaucoup, tant par les dits que par les non-dits.

¹ Rapports, 3159.

Je relisais le chapitre consacré à des finances publiques saines, je cite: «Notre Conseil continuera sa politique de diminution de la dette», et je me rappelais que ce discours de législature, prononcé au mois de juin 2003, était conforme à l'idée que l'on doit se faire de certains programmes politiques. Les programmes, vous le savez bien, rendent les fous joyeux et, ce matin, nous sommes particulièrement joyeux ici, dans l'opposition. La problématique de la dette démontre le singulier défaut de volonté de notre exécutif, qui ne se manifeste pas seulement à l'égard de la dette, mais qui est un trait majeur de ce projet de budget 2004, selon nous, groupe radical, et selon l'ensemble de l'opposition également.

Dans ces propos préliminaires, je ne reviendrai pas sur les questions de procédure, car plusieurs de mes collègues les ont évoquées: d'abord le président de la commission des finances, qui a mis le doigt sur tous les points nécessaires tout à l'heure, mais également – j'aimerais le souligner – M. François, le représentant de l'Alliance de gauche, qui a prononcé un certain nombre de paroles tout à fait sensées quant à la manière d'étudier le projet de budget, propos auxquels j'adhère tout à fait. En effet, nous ne pouvons plus nous retrouver année après année à étudier le projet de budget ainsi. Mais rassurez-vous, Monsieur François, mon accord avec vous porte juste sur la forme; sur le fond, nos divergences demeurent, et je vous laisse le soin de m'écouter dans les minutes qui vont suivre pour vous rassurer sur ce plan.

Cependant, comme vous, Monsieur François, j'aimerais souligner le fait qu'année après année nous avons l'impression que la marge de manœuvre du Conseil municipal quant au budget est de plus en plus faible. Nous nous demandons à quoi sert la «liturgie» annuelle – vous avez vous-même employé ce terme à juste titre – du samedi que nous passons dans cette enceinte. Nous le faisons en bonne compagnie, certes, mais pour parler de quoi? Quelle est la marge de manœuvre du Conseil municipal par rapport à l'ensemble du budget? Cette situation nous déplaît dès lors que le Conseil administratif ne joue pas le jeu.

Nous savons d'ores et déjà ce qui va se passer ce soir, lors du vote. Je ne veux pas tuer le suspense, mais la gauche approuvera évidemment le budget, et la droite le refusera. La liturgie se prolongera jusqu'à plus ou moins tard dans la soirée, mais c'est son aspect qualitatif plutôt que quantitatif qui me retient. Cette année, la droite n'a pas joué à déposer une quantité d'amendements; néanmoins, je pense que nous aurons l'occasion de mener un certain nombre de débats de fond sur certains d'entre eux, lesquels se veulent symboliques.

En outre, je regrette que ce matin, lors de la première séance, l'on ait d'ores et déjà fustigé la droite dans cette enceinte. On nous a assommés de clichés. L'autre jour aussi, au cours d'un débat sur le squat Rhino, les membres de la droite ont été traités de trafiquants d'armes, de spéculateurs, d'adorateurs du «moins d'Etat», d'oiseaux de mauvais augure, que dis-je? de cacatoès mal plumés... Eh bien non,

Mesdames et Messieurs de la gauche, nous ne correspondrons pas à ces clichés aujourd'hui, mais nous soulignerons quelques éléments saillants de ce projet de budget qui nous semblent pertinents quant au fond.

Cette année, comme tout le monde l'a relevé, nous sommes à un tournant, notamment en matière de recettes fiscales. En effet, nous savons que les tendances en la matière ne sont pas réjouissantes; il s'agit donc de prendre de bonnes résolutions. Pour notre part, nous réservons encore notre réponse quant au vote du budget ce soir. Qui sait? Si la gauche opère un retournement, tout à coup rendue lucide par nos imprécations de la journée, nous serions éventuellement prêts à voter ce budget. Je dis cela juste pour vous laisser l'impression que nous allons avoir un peu de suspense dans cette enceinte aujourd'hui.

J'en viens maintenant aux directions, que je qualifierai de cruciales, que nous allons devoir prendre aujourd'hui. Sans états d'âme, j'évoque les quelques traits saillants de ce budget en commençant par la question des recettes. C'est là un aspect méthodologique sur lequel j'aimerais insister quelques instants. J'ai entendu tout à l'heure les représentants de la majorité Alternative parler essentiellement des charges, mais très peu des recettes, et commencer l'étude du budget par ce point, comme toujours, en oubliant les recettes jusqu'à la fin de leur discours. Pour ma part, j'inverserai la logique et commencerai par les recettes car, si nous voulons redistribuer les revenus, comme nous l'a dit tout à l'heure une représentante socialiste, il faut commencer par les créer, ces revenus! Quant à nous, nous n'avons pas l'impression que la Ville – ou à tout le moins son exécutif – s'en préoccupe réellement.

Il y a quelques années, un nouveau magistrat socialiste encore aujourd'hui sur les bancs du Conseil administratif s'était saisi d'un nouveau concept, celui du principe de précaution. L'opposition aurait aimé qu'il l'appliquât également en matière budgétaire et pas seulement concernant l'affaire de la vache folle. Nous pensons que, s'il y a quelque chose à retenir en matière de recettes, c'est que la Ville n'applique pas le principe de précaution. Quand bien même nous avons eu ce matin la bonne surprise de saint Nicolas – et non pas du père Fouettard – en apprenant l'existence d'un boni de 12 millions de francs, nous nous inscrivons en faux contre les «certitudes» de la majorité – je reprends le terme employé par le représentant des Verts tout à l'heure – quant aux recettes, que nous ne partageons pas. Ces certitudes sont exprimées au mépris de tous les indicateurs fédéraux et cantonaux que nous avons pu avoir à notre disposition quant aux tendances des recettes fiscales se profilant à l'horizon pour 2004, 2007, 2010.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, 75% de nos recettes sont issues de la ponction fiscale. C'est dire la fragilité de ces recettes extrêmement tributaires du contexte économique, ce n'est pas le magistrat en charge du départ-

tement des finances qui va me démentir. Nous ne pouvons donc pas jouer avec ces 75% de recettes, et nous devons impérativement nous donner des marges de sûreté que l'on peut appeler réserves, provisions ou autres, afin de marquer par là une volonté d'avoir une sorte de tampon d'une année à l'autre.

Au chapitre des recettes toujours, le groupe radical s'élève contre la mascarade du mois de septembre à propos de la taxe professionnelle communale. On nous a d'abord annoncé des recettes de l'ordre de 90 millions de francs, affirmant à grand renfort de déclarations que la taxe professionnelle était plafonnée et que l'on n'arriverait probablement pas à augmenter ces recettes. Mais voilà que, sept jours plus tard, à la faveur d'une lettre envoyée par les services de la rue du Stand, les recettes passaient de 90 à 105 millions de francs. Voilà un bel exemple de recettes fictives! Nous n'irons pas aujourd'hui jusqu'à proposer que les 12 millions de francs de boni soient portés en déduction des recettes de la taxe professionnelle mais, franchement, nous pourrions sérieusement songer à le faire si nous voulions appliquer le mécanisme inverse.

Toujours au chapitre des recettes, la majorité Alternative a, de nombreuses années durant, employé alternativement – sans mauvais jeu de mots – les deux «planches à billets» bien connues que sont les amendes et la taxe professionnelle. Or cette année, elle emploie les deux, puisqu'elle ne trouve plus aucune autre recette, et c'est bien dommage. Nous ne pouvons que déplorer cela et le dénoncer.

Quant aux autres recettes, où sont-elles? Qui en a parlé? L'actualité provoque parfois des télescopes intéressants: si vous avez lu hier un grand quotidien genevois dont le titre est écrit en bleu, vous avez sans doute remarqué en page locale un article mentionnant le chiffre d'affaires d'un casino, d'une maison de jeu installée sur une autre commune, qui était de l'ordre de 45 millions de francs pour six mois, soit un bénéfice estimé entre 15 et 18 millions de francs pour la société privée exploitante. Je ne peux que déplorer le fait – qui est à mettre au passif du bilan de l'Alternative – que nous ayons laissé tarir cette source qu'était pour nous le Casino de Genève. L'actualité nous le rappelle opportunément puisque, je le répète, cette information figurait hier dans la presse. J'aimerais donc rappeler à la gauche qu'elle n'a pas créé beaucoup de nouvelles recettes durant ses années de majorité, qui se prolongeront encore, hélas, sur plus de trois ans...

Enfin, toujours concernant les recettes, j'interpelle M. le maire qui me taxait d'ingénu l'autre soir lors de notre débat sur les amendes. J'accepte volontiers cette épithète, mais partageons-la avec M^{me} Keller Lopez qui a elle aussi fait preuve d'une ingénuité tout à fait étonnante en déclarant tout à l'heure que, finalement, les emplois créés dans l'administration, c'est ce qui crée la richesse. Ce disant, elle occulte complètement le fait que la richesse créée dans cette ville l'est avant tout par les entreprises, par le tissu économique qui nous permet d'assurer

les prestations municipales. Je regrette ces propos de M^{me} Keller Lopez, mais nous aurons sans doute l'occasion de revenir sur sa nouvelle ingénuité tout à l'heure. Voilà ce que je voulais dire quant aux recettes.

J'en viens maintenant aux charges. J'aimerais tout particulièrement m'inscrire en faux contre les propos du préopinant de l'Alliance de gauche qui nous taxait de défenseurs de la folie du «moins d'Etat». Non, Monsieur François, nous ne sommes pas des adeptes du «moins d'Etat», mais du «mieux d'Etat», et ce n'est pas qu'un slogan. Par contre, nous vous reprochons, à vous membres de l'Alternative, d'être des adeptes de la folie du «plus d'Etat». Cela se remarque en particulier au chapitre des charges de personnel, sur lesquelles je vais revenir dans un instant.

Avant cela, j'aimerais mentionner un point que les préopinants n'ont pas évoqué mais qui a préoccupé la commission des finances au-delà des clivages politiques: il s'agit du transfert des charges de la Confédération aux cantons et des cantons aux communes. Vous comprenez bien que cela s'arrête là, parce que les communes ne peuvent pas répercuter ces charges ailleurs. Nous souhaiterions à ce sujet avoir un débat de manière posée, dans le cadre de la commission des finances, et recevoir des informations et des indicateurs précis quant au montant et à l'augmentation de ces transferts de charges année après année. Je pense par exemple aux charges concernant les chômeurs que la Confédération reporte sur les cantons, puis sur les communes. Je pense également, en matière de routes, au compte routier communal, mais aussi aux questions culturelles et autres. Au-delà des clivages politiques, nous devons avoir une politique transparente et identifier une fois pour toutes le surplus que la Ville paie chaque année par simple report des charges d'autres collectivités publiques. Nous avons besoin d'indicateurs à ce sujet. Je crois que ce débat doit avoir lieu à la commission des finances et je voulais le souligner, car cette opinion est partagée au sein de la commission.

J'en reviens donc aux charges. Entre 1991 et 2003, soit depuis que vous avez la majorité au Conseil administratif, Mesdames et Messieurs les représentants de l'Alternative, la population de la ville de Genève a augmenté de 6%. Pendant le même laps de temps, les charges ont quant à elles augmenté de 32%, c'est-à-dire d'un tiers, ce qui est énorme! Je me demande si l'on peut réellement parler d'amélioration de la ville dans les mêmes proportions et si celle-ci est devenue aussi attractive que M^{me} Keller Lopez voulait bien le dire tout à l'heure; 30 millions de francs de plus au budget 2004 par rapport au budget 2003, 55 millions de francs de plus par rapport aux charges 2002: les chiffres parlent d'eux-mêmes! Ces charges prennent l'ascenseur et nous ne pouvons le cautionner, car cela induit deux effets.

Le premier, dont nous avons abondamment parlé à la commission des finances, est l'effet domino, bien connu pour avoir des répercussions à long terme. Les charges que nous créons aujourd'hui vont nous coûter très cher à

l'avenir. J'avais parlé du deuxième effet l'année dernière à l'occasion du débat concernant le département des sports et de la sécurité, mais il est valable également en ce qui concerne les charges; il s'agit de l'effet mikado: au premier truc que l'on bouge, l'on a perdu! Je fais allusion ici à ces charges que l'on reconduit année après année sans jamais les remettre en question. Nous ne pouvons que déplorer cet état de fait que nous avons constaté dans la plupart des départements, et nous nous élevons contre cela.

J'aimerais maintenant rompre une lance particulière concernant le personnel, c'est-à-dire les groupes de comptes 30: plus de 60 postes supplémentaires en 2004, à raison d'environ 100000 francs par poste pour le salaire moyen, charges comprises, c'est-à-dire grosso modo 6 millions de francs d'augmentation destinée à de nouveaux postes, soit 23 millions de francs de plus pour le personnel en général. Mais surtout, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour la première fois cette année, la barre fatidique des 40% de charges du personnel par rapport au total des charges nettes est dépassée. Cela non plus, nous ne pouvons pas l'admettre, parce que c'est l'exemple même de la dérive sans fin de la politique de l'Alternative. Cela signifie que, chaque année, nous allons dépenser de manière croissante par simple effet de répétition.

Ces charges nous lient pour vingt, vingt-cinq, trente ans, et nous ne pouvons accepter cela. C'est gravissime pour la Ville de Genève, qui verra sa situation se détériorer de manière durable, à plus forte raison – je reprends l'exemple du «collaborateur macarons», car il est pertinent – quand l'administration s'autoalimente. On décide – c'est une bonne chose, et j'en félicite le maire – de demander une contribution aux fonctionnaires municipaux qui occupent des places de parc sur le domaine privé de la Ville, cela pour financer, nous a-t-on dit, l'achat d'abonnements de transports publics à prix réduit pour les fonctionnaires. Excellente idée! Mais l'on réduit immédiatement cette nouvelle recette en engageant un collaborateur uniquement dévolu au contrôle des macarons des fonctionnaires municipaux. Où est le bénéfice réel de l'opération? Voilà l'exemple même d'une administration tentaculaire qui s'autoalimente, ce que nous ne pouvons évidemment approuver.

Quant au groupe 31, nous sommes désolés de devoir mettre les Verts face à leurs contradictions. On nous ressasse chaque année les mêmes propos concernant les «Biens, services et marchandises», on nous dit qu'il faut s'y attaquer, mais on ne le fait jamais. Eh bien, vous êtes la majorité, c'est donc là votre responsabilité. Nous vous prenons à témoin de cette nécessité que vous soulignez année après année. Mais qu'attendez-vous pour provoquer la discussion à son sujet? L'année passée, M. Losio reprochait aux représentants de l'Entente de n'avoir pas fait preuve d'une opposition assez «trapue», pour reprendre ses termes, au budget municipal 2003. Eh bien, nous les trouvons bien peu trapus, lui et son groupe, en matière de propositions pour la limitation du groupe de

comptes 31. Mais, sur ce plan-là aussi, nous nous associons aux propos de M. François tout à l'heure, quand il disait opportunément que cette discussion ne peut pas avoir lieu aujourd'hui, qu'il est stupide de proposer une diminution linéaire, mais que, réellement, au sein de la commission des finances, un travail doit être fait pour mieux comprendre ce que recouvre ce groupe de comptes et comment nous pouvons le circonscrire.

J'en arrive aux subventions – groupe de comptes 36 – et j'approche de ma conclusion. Nous sommes en année postélectorale, et vous savez bien que, en matière de subventions, il y a deux budgets extrêmement fluctuants: le budget préélectoral – celui de l'année des hannetons! – et le budget postélectoral. Or nous voyons cette année le clientélisme postélectoral récompensé. Tout flatteur vit aux dépens de celui qui l'écoute. Les augmentations évoquées par M. Barbey s'élèvent à plus de 10 millions de francs, subventions en nature comprises. Nous constatons là que l'Alternative a fait sa campagne aux dépens du contribuable et qu'elle renvoie l'ascenseur, ce que nous ne pouvons pas admettre non plus, mais nous aurons l'occasion d'attaquer certaines subventions précises tout à l'heure.

J'en finirai par la dette. Pour nous, elle n'est pas un dogme, comme nous avons eu l'occasion de le dire lors du débat du mois de novembre concernant les nouveaux instruments financiers proposés par le Parti libéral. Nous aimerions d'abord saluer la gestion de la dette réalisée par le Conseil administratif et notamment par le magistrat en charge des finances, car il est vrai qu'elle a été bien gérée et que le service concerné doit être félicité. Cela dit, nous doutons que les taux d'intérêts actuels, historiquement bas, demeurent aussi bas à l'avenir. Nous pensons que les conditions d'emprunt pourraient tout à coup se détériorer. Sans vouloir me livrer à des analyses complexes, je dirai que nous devons savoir raison garder et surtout faire preuve de prudence. Je voulais attirer l'attention du Conseil municipal sur ce point.

Nous déplorons également l'autofinancement insuffisant, mais je ne vais pas revenir là-dessus car nos collègues libéraux ont abondamment commenté ce problème lors de la séance plénière de 8 h. Nous regrettons que la courbe s'inverse en matière de dette et que cette dernière recommence à augmenter car, comme je l'ai dit tout à l'heure quand j'ai cité le discours de législature du Conseil administratif, nous voyons là que l'exécutif est en contradiction avec ses propres aspirations.

J'aimerais ici tordre le cou une fois pour toutes à un argument que nous entendons année après année – c'est une vraie tarte à la crème! – et que nous avons entendu ce matin dans la bouche du représentant de l'Alliance de gauche. Il s'agit de la comparaison avec les autres collectivités publiques que sont Lausanne, Zurich, Berne. Mais comparons ce que nous pouvons comparer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux! La Ville de Genève assume-t-elle des

tâches de police avec une police armée, des tâches de police judiciaire, comme le fait Lausanne, par exemple, ou encore Zurich? La Ville de Genève assume-t-elle exactement les mêmes charges que ces autres collectivités? Non, bien évidemment pas! Nous ne pouvons donc pas la comparer à elles. L'exemple de la police est le meilleur, puisque c'est par définition un service non rentable, mais que l'on doit à la population. A Zurich, Berne ou Lausanne, la police judiciaire, les enquêtes, qui sont menées par des policiers armés, dépendent des collectivités locales. Par conséquent, je le répète, comparons ce que nous pouvons comparer et n'exagérons pas en disant que la dette par habitant en ville de Genève est mineure par rapport à celle d'autres collectivités car, en la matière, comparaison n'est pas raison.

Concernant la dette, nous, radicaux, craignons que son poids pour les générations futures soit trop important. C'est pour nous une raison supplémentaire de refuser le projet de budget 2004. Voilà, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, grosso modo – et plutôt grosso que modo – pourquoi nous refusons ce projet de budget 2004. Nous aurons l'occasion de revenir aux raisons de notre refus dans les détails dans quelques instants. Ce budget est pour nous frappé du sceau du hasard – du hasard et de l'illusion, aurait-on pu dire tout à l'heure en écoutant le rapporteur de minorité. Nous espérons aujourd'hui que ce budget ne sera pas celui de la désillusion au moment des comptes, mais vous avez encore l'occasion de vous rattraper, aurais-je envie de vous dire, Mesdames et Messieurs les représentants de l'Alternative. Convincez-nous de vos bonnes intentions, corrigeons ensemble ce projet de budget et nous verrons, cet après-midi ou ce soir, ce que nous pourrons en faire. (*Applaudissements.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous signale qu'un photographe a demandé l'autorisation de prendre des photos. Je présume que vous n'avez pas d'objection. Puis-je donc l'autoriser à entrer dans la salle? (*Approbaton générale.*) Bien. Avant d'attaquer le budget corrigé page par page, le Conseil administratif m'a demandé la parole.

M. Christian Ferrazino, maire. Il m'appartient de répondre à quelques objections que nous avons pu entendre de-ci de-là, à la fin de ce premier débat. Ensuite, je passerai la parole à Pierre Muller, responsable du département des finances, qui fera une déclaration de fond au nom du Conseil administratif concernant le budget que ce dernier soumet aujourd'hui aux suffrages des conseillers municipaux. Pour ma part, je répondrai à la fois à M. Hainaut et à M. Maudet, lequel a repris l'argumentation développée précédemment par le représentant libéral au sujet du remboursement de la dette, affirmant que le Conseil administratif ne l'aurait pas effectué conformément à ses engagements.

Monsieur Hainaut, vous avez dit que nous n'avions pas de politique volontariste en la matière. Permettez-moi de vous dire que vous avez un sacré culot! En effet, du temps où la droite était majoritaire – il n'est pas si lointain, et je peux vous dire que vous êtes restés assez longtemps au gouvernement de la Ville – il y avait aussi, parfois, des bonis. Je vous en félicite! Néanmoins, ces bonis n'étaient pas affectés au remboursement de la dette, comme nous le faisons quant à nous systématiquement et régulièrement depuis quatre ans. Ils étaient «vilipendés», selon une belle expression de mon collègue Tornare – j'allais dire «saupoudrés», pour être un peu plus diplomate – dans les différents départements: «Tiens, nous avons 15 millions de francs de boni, j'en donne 2 au domaine public, 3 à la culture...» Ce dernier département était, je crois, du ressort de M. Emmenegger. Il y avait un peu plus de bonis en général que ce que je viens de mentionner et, par conséquent, il était assez bien servi...

Pour notre part, nous n'avons pas adopté cette politique de saupoudrage. Vous avez une mauvaise connaissance du passé, Monsieur Hainaut, et cela m'oblige à vous rappeler certaines réalités. Non seulement nous n'avons pas agi de la sorte, mais nous avons même été plus loin que les engagements que nous avons pris dans notre discours de législature! Vous le savez, mais vous avez omis de le rappeler. Nous avons dit que nous allions rembourser la dette à hauteur de 100 millions de francs; quatre ans et demi plus tard, nous en sommes à plus du double de l'objectif que nous nous étions fixé, puisque nous avons remboursé 220 millions de francs. Ce ne sont pas des mots, Mesdames et Messieurs de l'Entente, mais des chiffres, et ils traduisent notre volonté politique de réduire le montant de la dette. Mais il est vrai que certains ont apparemment quelque peine à lire ces chiffres...

Je m'adresse maintenant aux démocrates-chrétiens. Au début de la séance de 8 h, M. Bonny saluait les objectifs du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement géré par mon collègue Tornare. A ce moment-là, nous avions l'impression qu'il s'y retrouvait. Or, quelques minutes plus tard, nous avons entendu M. Mettan nous dire qu'il avait beaucoup de peine à comprendre ces objectifs à la lecture du budget! Je conseillerai simplement à M. Bonny d'expliquer à M. Mettan ce qu'il en est, peut-être cela facilitera-t-il la compréhension du budget 2004 au sein du PDC...

Monsieur Mettan, nous avons tous entendu que vous souhaitiez augmenter les loyers; voilà la politique sociale soutenue par le Parti démocrate-chrétien! Vous comprendrez que ce n'est pas la nôtre. Il est normal que, lorsque les salaires n'augmentent pas, les loyers n'augmentent pas non plus. Il est évident que le Parti démocrate-chrétien ne peut donc pas s'y retrouver quant à la politique du Conseil administratif, puisque celle-ci va dans le sens inverse de celle qu'il souhaite. Et vous ne voulez pas seulement augmenter les loyers, mais aussi le bruit! Vous nous dites qu'il faut mettre plus de voitures dans les quartiers! Voilà qui va peut-être

justifier l'augmentation des loyers! Augmentation des nuisances, donc on paie plus cher! Pour nous, c'est le contraire, et nous essayons d'améliorer la qualité de vie à l'intérieur de nos quartiers.

M. Maudet déplorait tout à l'heure le fait que nous créions trop de postes de fonctionnaires, et il en a cité un. Peut-être était-ce à titre d'exemple, mais je ne suis pas sûr que ce soit le meilleur. J'y reviendrai tout à l'heure dans le cadre du débat concernant les amendements, car j'ai constaté que l'Entente en avait déposé un certain nombre à ce propos. M. Maudet nous a donc dit que c'était ce qui justifiait, pour les radicaux – c'est en tout cas comme cela que nous avons compris ses propos – de ne pas voter le budget 2004. Mais ne faites pas trop d'efforts, Monsieur Maudet! De toute façon, vous ne les votez jamais, les budgets! Au Grand Conseil, la droite est majoritaire et vous refusez pourtant le budget! Il est donc assez normal qu'au Conseil municipal où elle est minoritaire vous fassiez de même! (*Applaudissements.*)

Nous étions concentrés lorsque nous avons écouté vos propos, Monsieur Maudet, et nous essayions de voir ce qu'il pouvait y avoir comme autre problème, s'il y avait une spécificité locale à Genève. Nous en avons trouvé une, vous l'avez mentionnée: ce sont les parcomètres, c'est-à-dire le problème du stationnement. Alors, parlons-en! Vous dites qu'il ne faut pas comparer Genève avec Bâle, Lucerne, etc., parce qu'elle n'a aucune compétence en la matière tout en dépensant beaucoup, alors que ces municipalités ont beaucoup de compétences et ne dépensent rien. M. Muller vous montrera tout à l'heure, chiffres plus précis à l'appui, que vous vous trompez lourdement.

Quant à moi, je m'en tiendrai aux parcomètres, puisqu'il semble que ce soit votre préoccupation première, Monsieur Maudet. Je vous rappelle que le parcomètre genevois rapporte 3 francs par jour et que le parcomètre lausannois rapporte 10 francs par jour. Je vous laisse en tirer les conclusions qui s'imposent. Quant à nous, nous avons déjà anticipé et mon collègue Hediger a donné les instructions qu'il fallait. M. Ischi a rappelé tout à l'heure que le produit des parcomètres allait à la Fondation des parkings, mais nous ne cherchons pas à empêcher cet état de fait, Monsieur Ischi, parce que nous sommes assez contents que ladite fondation puisse construire un certain nombre de parkings pour habitants et de parkings périphériques. Telle est en tout cas la politique largement soutenue sur l'ensemble de ces bancs.

Quant au produit des amendes d'ordre, vous le savez très bien, il découle justement d'un meilleur contrôle du stationnement et vient dans les caisses de la Ville. Bien entendu, nous souhaitons qu'il soit le plus bas possible! Mais avant d'égaliser la situation lausannoise, nous pensons qu'il s'écoulera encore quelques années, et en tout cas l'année 2004, dont les résultats devraient corroborer les chiffres figurant dans le projet de budget.

M. Maudet, dans son envolée, nous a parlé de dominos et de l'effet mikado, selon lequel le premier qui bouge a perdu... Nous savons que le Parti radical aime bien jouer, et que vous aimez bien jouer aussi, Monsieur Maudet. Nous savons également que vous affectionnez particulièrement un jeu, que ce soit au niveau fédéral, cantonal ou municipal: les échecs. Quant à nous, nous avons plutôt une logique positive – et il est normal que vous ne vous y reconnaissiez pas – qui est celle du budget que nous vous soumettons aujourd'hui. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Avant de passer à mon intervention, au nom du Conseil administratif, concernant le projet de budget 2004, j'aimerais rectifier quelques propos entendus tout à l'heure dans ce parlement, tout d'abord à propos des restaurants et des fermages de la Ville de Genève. Il se trouve dans cette enceinte un conseiller municipal qui fait parfois des confusions; il n'a pas encore bien compris qu'il y avait en effet des fermages à la Ville de Genève, c'est-à-dire des restaurants que nous donnons à exploiter sur la base d'un contrat de management, et des restaurants qui n'ont rien à voir avec la Ville, en dehors du rapport contractuel de locataire à bailleur. C'est le cas de l'établissement cité tout à l'heure, le Restaurant de Rive de M. Canetta. A ce sujet, je répète ce que j'ai déjà dit mardi dernier: nous allons recevoir M. Canetta et son fils au début janvier 2004 pour discuter de l'avenir du bâtiment concerné.

En ce qui concerne la Potinière, vous savez que cet établissement est un dada pour moi. Il est vrai que les résultats n'ont pas atteint ceux que nous pouvions escompter pour cet endroit, mais nous avons décidé de trouver une nouvelle formule qui s'appliquera tout prochainement, puisque nous avons adjoint de nouvelles forces au gérant actuel de cet établissement.

Je change de sujet. Le maire vient d'en parler: les loyers de la Gérance immobilière municipale (GIM) ne seraient pas adéquats, paraît-il, en fonction des finances de notre Ville... Ce n'est pas vrai. Nous avons fait de longues études, des audits ont été réalisés au sujet de la Gérance immobilière municipale: sur un total de 5000 logements que nous louons, il y a peut-être parfois quelques petites différences, mais je peux vous dire que la politique des loyers pratiquée par la Ville de Genève correspond à ce que souhaite une majorité de la population – y compris les partis de droite, d'ailleurs – à savoir des loyers sociaux.

En outre, il faut quand même préciser une nouvelle fois que les revenus ne peuvent pas être affectés à une tâche particulière. Vous reprochez à la GIM de ne pas affecter les revenus de ses loyers à la restauration de ses bâtiments, mais ce n'est pas ainsi que l'on pratique ici, en Ville de Genève, et vous le savez. C'est d'ailleurs la loi sur l'administration des communes qui le stipule: les revenus sont

globalement traduits en recettes, puis nous ventilons ces dernières en dépenses, mais nous ne pouvons pas affecter en particulier les recettes des loyers de la GIM, à savoir environ 100 millions de francs, à la rénovation des bâtiments.

Quant à la «mascarade» de la taxe professionnelle évoquée par M. Maudet, franchement, je pense qu'il y a des mots qui dépassent parfois la vérité. La taxe professionnelle a la chance d'avoir un rendement intéressant. Monsieur Maudet, je précise encore une fois que nous ne recevons pas d'instructions du Département cantonal des finances en ce qui la concerne, parce qu'elle est flanquée d'un petit «c» qui veut dire «communale». Cette taxe professionnelle communale est encaissée par le Service de la taxe professionnelle communale de la Ville de Genève. Il n'y a donc pas de mascarade mais simplement un effet retard, comme je vous l'ai déjà expliqué, dû au système d'imposition postnumerando. J'y reviendrai brièvement tout à l'heure. Je répète qu'il s'agit d'un service qui travaille bien; s'il rapporte plus que prévu, nous n'allons quand même pas nous en plaindre!

Simplement, lorsque nous présentons le projet de budget du Conseil administratif à la commission des finances, nous ne connaissons pas encore toutes les données pour les recettes. Vous savez peut-être – ou je vous l'apprends – que les contribuables de la taxe professionnelle les plus importants ont plutôt tendance à rendre leur déclaration au cours du deuxième semestre de l'année. Par conséquent, puisque nous sommes en quelque sorte *on line*, nous en profitons pour ajuster les montants de la taxe professionnelle correspondants lors des modifications budgétaires de dernière minute.

Je ferai une petite remarque à propos de Lausanne. La police municipale de cette ville est une vraie police, armée, avec véhicules à gyrophares, etc. C'est la Constitution du canton de Vaud qui le prévoit. Or, si la police coûte cher à la Ville de Lausanne, il faut dire que celle-ci a aussi d'autres sources de revenus. Monsieur Maudet, vous avez occulté cela: à qui appartiennent les Services industriels? A la Ville de Lausanne! Je peux vous dire que, si la moitié seulement des 150 millions de francs de bénéfice des Services industriels genevois revenait à la Ville de Genève, nous serions franchement à l'aise, je dirais même que nous pourrions voter le budget les mains dans les poches! Voilà, je crois qu'il faut de temps en temps remettre les choses à leur place.

Tels sont les quelques commentaires que je voulais faire à propos de ce tour de table des partis que constitue le premier débat. J'en viens maintenant à la déclaration du Conseil administratif concernant le budget 2004.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, une part importante de cette assemblée siège pour la première fois à la séance dédiée au vote du budget de la Ville de Genève, acte majeur de la part du Conseil municipal

puisque'il consiste à autoriser l'administration municipale à fonctionner durant l'année à venir. Compte tenu de la présence de nombreux nouveaux élus, la logique voudrait que je vous parle de quelques règles juridiques fondamentales qui s'appliquent dans le cadre de ce processus budgétaire et qui proviennent notamment de la loi sur l'administration des communes et de son règlement d'application.

Toutefois, en raison de la séance organisée le 25 octobre 2003 à votre attention par mon département, au cours de laquelle ces principaux aspects légaux ont été abordés, je ne m'y attarderai pas au-delà d'un bref rappel. Je profite par contre de l'occasion qui m'est donnée ici de remercier les conseillers municipaux qui nous ont honorés, mes cadres et moi-même, de leur présence lors de cette présentation, et je vous rappelle qu'il y en aura une autre au début de l'année prochaine. J'espère également, outre l'aspect juridique déjà mentionné, que cette matinée aura été d'un apport important dans les domaines économique, comptable et financier, et que les exposés proposés vous auront été profitables en vous permettant de mieux appréhender certaines notions et particularités de la gestion financière de la Ville de Genève. Pour le surplus, sachez que mes services, comme je le répète tout au long de l'année, sont toujours à votre disposition – dans la mesure de leurs disponibilités, bien sûr – pour répondre à vos questions.

Je me contenterai donc ici d'un bref rappel juridique. Il concerne l'article 74, alinéa 6, de la loi sur l'administration des communes, qui a pour objectif de donner un certain cadre au débat budgétaire. Cette disposition précise que, au terme de cette journée, lors du vote du budget et des arrêtés, le Conseil municipal devra avoir respecté la somme totale des charges fixée par le Conseil administratif, sauf à prévoir concurremment la couverture financière de ce dépassement, étant précisé que l'emprunt ne répond pas à cette obligation de couverture. Ces quelques garde-fous permettront d'atteindre deux objectifs: conserver un budget équilibré et éviter de réduire la capacité d'autofinancement dont la Ville doit se contenter pour l'exercice 2004. Nous y reviendrons.

Le budget qui vous est proposé aujourd'hui présente un excédent non négligeable de revenus. Cet équilibre budgétaire – je le dis au nom du Conseil administratif – est fragile; nous devons donc rester prudents. Ainsi que les lois de la nature nous l'ont enseigné, rien n'est plus fragile qu'une situation d'équilibre, vous en conviendrez. Des modifications, même infimes, de certains paramètres peuvent engendrer des mouvements importants et incontrôlés; c'est l'effet papillon dont nous avons souvent parlé.

Après analyse, il m'apparaît que nous avons bénéficié depuis plusieurs années de la conjonction favorable de deux phénomènes exogènes à l'administration pour dégager un excédent de revenus. Il s'agit premièrement de la reprise

conjoncturelle et, deuxièmement, de l'introduction conjointe du système d'imposition postnumerando et du rabais d'impôts, modifications fiscales qui ont considérablement augmenté le montant des bordereaux de maints contribuables genevois, notamment dans la classe moyenne. Ces phénomènes sont difficilement maîtrisables par les communes en général et par la Ville de Genève en particulier, compte tenu de la dépendance de fait dans laquelle nous nous trouvons vis-à-vis de l'administration fiscale cantonale.

En ce qui concerne l'évolution conjoncturelle, le groupe de perspective économique composé de représentants de l'Etat, de la Ville et des milieux économiques privés également, je le souligne, permet d'appréhender par ses prévisions la réalité genevoise. J'ouvre ici une petite parenthèse: cela signifie que ces prévisions sont réalisées par un nombre très important d'acteurs de la vie économique, aussi bien publics que privés.

Par contre, s'agissant des rentrées fiscales, nous restons totalement dépendants des informations transmises par l'administration fiscale cantonale, données sur lesquelles nous n'avons ni maîtrise ni contrôle. Le choix nous est dès lors laissé d'accorder du crédit à ces renseignements ou de procéder à notre propre estimation. En l'absence de bases de réflexion autres que les projections fournies par l'Etat, nous sommes contraints de nous aligner sur les chiffres proposés, pondérés par les recommandations du groupe de perspective économique, en choisissant autant que faire se peut les options prudentes. A titre d'exemple, pour le budget 2003, les revenus des centimes additionnels sur les personnes physiques avaient été estimés à hauteur de 475 millions de francs avant que, au mois d'octobre 2002, M^{me} Calmy-Rey, alors en charge du Département cantonal des finances, nous indique des corrections, à savoir un montant de 40 millions de francs de revenus supplémentaires. Vous vous souvenez de la discussion que nous avons eue l'année passée à ce propos.

Nous recevons à présent – c'est tout récent et il s'agit encore de suppositions, car rien n'est définitif – des prévisions basées sur la production fiscale effective, selon le système postnumerando. Ces prévisions nous annoncent des revenus de 475 millions de francs environ, soit le chiffre que la Ville de Genève avait initialement retenu avant cette correction. Il pourrait donc y avoir, aux comptes 2003, une diminution des revenus fiscaux. Celle-ci sera compensée, je le répète, par une augmentation de la taxe professionnelle, puisque celle-ci, en 2003, a été plus performante que prévu lors du vote du budget 2003 à la fin 2002, ainsi que par la maîtrise des charges de notre administration, bien sûr. Je crois que nous faisons cela très bien, et je remercie à ce propos les fonctionnaires qui en sont chargés. Cette situation illustre la difficulté de connaître la réalité des revenus fiscaux de la Ville, lesquels représentent – cela a déjà été dit, je ne fais ici que le rappeler – plus de 75% de nos revenus, taxe professionnelle communale comprise.

A propos de cette dernière, je m'autorise une brève digression, puisqu'elle fait l'objet, depuis quelque temps, d'attaques frontales visant à son abolition. Je pense qu'il ne s'agit pas d'un bon combat. Tout d'abord, la taxe professionnelle communale pèse pour 110 millions de francs au projet de budget 2004, soit 11,4% des revenus globaux. La Ville, compte tenu de son train de vie et de l'inertie qui ne manquerait pas de pénaliser toute velléité de retour à des charges plus raisonnables, ne peut se permettre le luxe de se passer de cette manne financière. En outre, si son mode de calcul peut paraître discutable, notamment s'agissant de la composante touchant au personnel employé, cette manière de procéder ne doit pas remettre en cause l'existence même de cet impôt. Enfin, une faible part des entreprises sises sur le territoire de la commune, celles qui ont un chiffre d'affaires important, paient la majeure partie du montant budgétisé. L'imposition selon la capacité contributive – je crois que c'est important – m'apparaît ainsi respectée.

Compte tenu de ces éléments, la conservation de cette taxe me semble indispensable, et ce d'autant plus cette année où son augmentation vient compenser partiellement la baisse des prévisions fiscales liées au centime additionnel. Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je cherche en permanence, et le Conseil administratif avec moi, à coller au plus près de la réalité fiscale, et j'ai plaidé cette année encore pour une prudence accrue dans l'estimation de nos revenus. La bonne nouvelle du boni nous est arrivée il y a deux jours.

Cela dit, un compte de fonctionnement ne s'arrête pas aux revenus; il propose, en regard, des charges. Celles-ci sont en grande majorité maîtrisées directement par la Ville. Il s'agit de l'axe principal sur lequel nous pouvons agir pour assurer la bonne santé financière de notre collectivité. A cet égard, je ne vous cache pas que la prudence ne me semble pas une notion toujours bien comprise par la plupart d'entre vous, même si, au fil des années, vous devriez y être de plus en plus sensibilisés. En effet, alors que nous pourrions avoir tout loisir d'agir prudemment et de restreindre raisonnablement la croissance des dépenses communales, nous procédons à l'inverse en continuant l'augmentation des charges, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dénoncer au cours de ces dernières années. Il faudra faire vraiment attention dans le futur.

Je cite quelques chiffres pour illustrer mon propos. L'augmentation des charges de la Ville entre les comptes 1999 et le projet de budget présenté aujourd'hui s'élève à 22,6%, et l'évolution de la masse salariale de la fonction publique municipale pour la même période à 33%. Sur une année, ce sont 22,7 millions de francs supplémentaires qui sont alloués au groupe de comptes 30, soit 6,2% de plus. Le chapitre 31 accuse pour sa part un accroissement annuel plus modéré de 3,8%, soit de 6,4 millions de francs, mais il a explosé à 43,8% en

cinq ans; il est vrai que c'est beaucoup. Enfin, les subventions et allocations à des tiers hors prestations en nature, au chapitre 36, flirtent avec la barre des 40% de hausse depuis 1999 et ont augmenté de 3,6% en comparaison annuelle.

Nul besoin de vous rappeler la difficulté de faire diminuer les charges de fonctionnement d'un budget à l'autre. La situation douloureusement vécue à la fin de la décennie précédente était un cas d'école de ce point de vue. J'avais une inquiétude à propos de la lettre que nous allions recevoir du Conseil d'Etat. Je dois dire que cette lettre m'a fait plaisir comme à vous puisque, au lieu d'être négative, elle était positive. Néanmoins, il faudra rester attentifs et faire preuve de prudence, car l'on constate quand même une érosion progressive du centime additionnel depuis 2001.

A plus court terme encore va se poser la problématique cruciale de l'autofinancement de nos investissements. Deux sources d'autofinancement permettent de couvrir nos dépenses: les amortissements et l'excédent de revenus du compte de fonctionnement. En 2001 et 2002, la comptabilisation d'amortissements complémentaires a permis d'assurer un autofinancement supérieur à 100% – remboursement de la dette – compte tenu également de la faiblesse du montant des investissements. Quand je dis «faiblesse», je veux parler de quelques dizaines de millions de francs. Cette situation est révolue et, malgré la diminution de l'enveloppe financière des investissements à 100 millions de francs par rapport à 155 millions cette année, nous sommes confrontés à un autofinancement de 70% environ, donc insuffisant.

Concrètement, cela signifie que, pour réaliser les investissements à hauteur de ce montant, la Ville de Genève devra, toutes choses étant égales par ailleurs et hormis le renouvellement des emprunts qui arriveront à échéance en 2004, recourir au marché des capitaux et aggraver sa dette d'environ 30 millions de francs, pour autant que tous les investissements soient réalisés, bien sûr. A noter que, compte tenu des projets déjà votés par le Conseil municipal, qui correspondent à un total de 92 millions de francs, et de ceux qui ont été déposés et qui équivalent à 34 millions de francs, l'enveloppe dévolue aux investissements en 2004 est à ce jour théoriquement épuisée. Je dis «théoriquement», parce qu'il faudra encore attendre le résultat de vos débats sur certains projets.

Ces explications m'amènent au constat suivant: malgré une volonté quasi unanime de réduction de la dette exprimée par les groupes politiques représentés dans cette assemblée, cet objectif primordial n'est pas totalement atteint. Il est en train de passer au second plan, me semble-t-il, pour une raison bien simple: la difficulté des choix. Il faudra choisir et avoir le courage d'admettre que toutes les prestations offertes à la population ne pourront pas être indéfiniment garanties. Il faudra engager une réflexion globale sur l'importance de la dotation de la Ville de Genève en personnel; c'est ce que nous ferons au Conseil administratif.

Il faudra également avoir la volonté de choisir entre plusieurs subventionnés afin d'éviter l'octroi systématique de subventions supplémentaires, année après année. Je constate que la suppression d'une subvention – cela vaut surtout pour le département de la culture – déchaîne un raz-de-marée extraordinaire. Voyez-vous, quand le Conseil administratif essaie de faire des choix, ce n'est pas toujours facile vis-à-vis du Conseil municipal.

C'est à mon avis par une analyse vraiment rigoureuse de nos charges aux chapitres essentiels que sont les groupes 30, 31 et 36 que nous pourrions poursuivre et, espérons-le, atteindre cet objectif de réduction de la dette. Cette analyse est d'autant plus indispensable que nous entrons dans une phase que l'on pourrait qualifier de déficit de financement structurel, si la hausse des revenus continue à être plus que compensée par des accroissements de charges. Seuls des bonis réguliers et importants pourraient nous permettre d'équilibrer nos comptes de financement. Cette démarche, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, s'inscrit d'ailleurs dans la droite ligne de l'Agenda 21 que la Ville de Genève entend promouvoir, le développement durable incluant les finances. C'est ce que rappelait le soir de son élection, la semaine dernière, M. François Marthaler, un Vert nouvellement arrivé au Conseil d'Etat vaudois. Pour ma part, cet objectif de désendettement me semble primordial, et il faudra absolument le maintenir.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Conseil administratif est satisfait de son projet de budget 2004 qui, contrairement à d'autres collectivités publiques – je crois que l'on pourrait en citer une liste assez longue – présente un boni de fonctionnement. C'est donc au nom du Conseil administratif que je vous propose de voter ce projet de budget 2004 tel qu'il vous est présenté. Je vous remercie.

Le président. Mesdames et Messieurs, j'ouvre le deuxième débat. Nous entamons l'examen du projet de budget chapitre par chapitre.

Deuxième débat

Autorités.

M^{me} Hélène Ecuyer, rapport e u re de la commission des finances (T). Tout d'abord, lorsque nous avons vu le projet de budget 2004 du Conseil administratif, et notamment ses objectifs concernant le département «Autorités», nous avons été plutôt inquiets. En effet, cinq petits paragraphes de quatre ou cinq lignes, c'est un peu léger comme présentation d'objectifs pour une année. Lorsque nous avons audi-

tionné M. Ferrazino, nous avons appris que les objectifs concernant le département «Autorités» avaient été développés dans le discours de législature du Conseil administratif. Effectivement, on y trouve des informations beaucoup plus intéressantes.

Pour atteindre ces objectifs, aussi intéressants soient-ils, si nous voulons être efficaces, il faut des moyens, c'est-à-dire du personnel supplémentaire. L'engagement de ce personnel, demandé après un examen minutieux de la situation, se justifie notamment en vue de la mise en place d'un véritable service juridique pour la Ville de Genève, ainsi que pour la gestion des ressources humaines, où l'on note un besoin en personnel supplémentaire. Je vous rappelle que le Service des ressources humaines gère notamment le Fonds chômage et se doit de répondre le mieux possible aux demandes des services et aux besoins émanant du public. La réorganisation des locaux municipaux est également un souci majeur pour les magistrats, mais ce problème est en voie de résolution grâce à l'achat de l'immeuble sis au 25, rue du Stand.

Parmi les objectifs cités figure également la résolution du problème de communication entre le Conseil administratif et le Conseil municipal, ainsi qu'entre les différents départements. C'est un véritable problème. Chaque magistrat se confine dans son département et les informations ne passent pas, ou très mal. Un responsable a été nommé, des propositions ont été faites, mais il n'y a pas encore de solution.

Le discours de législature du Conseil administratif contient des objectifs pour quatre ans, notamment dans le domaine de la petite enfance, de la politique sociale du logement, des problèmes de la jeunesse, du sport pour tous, de la politique culturelle et des aménagements urbains. Il s'agit de les atteindre et, pour cela, j'espère que le prochain PFQ en fera largement mention.

*Page 16, cellule 001000, Ressources humaines,
groupe de comptes 30x, Charges de personnel.*

Le président. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, ainsi que de l'Union démocratique du centre, demandant la suppression d'un nouveau poste de collaborateur administratif, soit une diminution des charges de 103515 francs.

M. Pierre Maudet (R). M. Hainaut se chargera de développer nos arguments concernant l'amendement lui-même. Pour ma part, je voulais juste revenir sur quelques points d'ordre général qu'il me semble important de souligner et qui ont pour la plupart déjà été relevés par M^{me} Ecu y e r, d'ailleurs. Cela me donne aussi

l'opportunité de répondre rapidement à notre maire bien-aimé et de lui renvoyer le boomerang, puisqu'il semble que l'on veuille jouer à cela aujourd'hui. Il n'a pas manqué, dans son premier numéro de comique troupier de la journée, de nous fustiger... (*Protestations.*) Nous le déplorons car, par une habile diagonale du fou – je vois que je ne suis pas le seul à pratiquer les échecs – il n'a pas répondu quant au fond et a esquivé tout le débat sur les recettes. Nous jouons peut-être aux échecs, mais c'est un jeu qui présente moins de danger que celui que vous pratiquez au Conseil administratif, en l'occurrence la roulette russe, à laquelle vous ajoutez chaque année une cartouche!

Quant au magistrat chargé du département des finances, j'ai le sentiment désagréable – et je crois que je le partage avec d'autres partis de droite – que nous avons affaire à quelqu'un qui est finalement l'otage du Conseil administratif... (*Exclamations.*) Un otage atteint du syndrome de Stockholm, comme je l'avais dit en commission. Nous le déplorons.

Concernant le département «Autorités», la rapporteure a mis le doigt sur un point intéressant, à savoir le problème de la communication. Nous étions particulièrement déçus sur ce plan, Monsieur le maire, notamment en lisant les objectifs que vous avez développés dans ce projet de budget. En effet, il n'est fait nulle mention de la communication, alors même que le Conseil municipal a demandé à plusieurs reprises que la personne que vous avez engagée au Secrétariat général pour diriger le pôle communication joue un vrai rôle de centralisation et de redistribution de l'information. Nous l'avons demandé par une motion votée à l'unanimité par le Conseil municipal et à de multiples autres reprises, mais nous n'en voyons pas la répercussion dans ce projet de budget 2004, où chaque département renforce ses cellules de communication au détriment de ce pôle centralisateur qui devrait profiter à l'image d'ensemble de la Ville. Nous ne pouvons que déplorer cela.

Nous déplorons également le fait – sur ce plan, je m'inscris dans la ligne de ce qu'a dit tout à l'heure le représentant des Verts – que la Ville ne consacre pas encore 0,7% de son budget à l'aide au développement, sujet qui tient à cœur aux radicaux. Nous en avons parlé à l'occasion de la subvention pour l'Association E3 et nous attendons avec impatience la proposition du Conseil administratif quant à la refonte du règlement sur l'aide au développement, notamment concernant les critères d'attribution de l'aide au développement qui, à notre avis, sont importants. C'est en vue d'une vraie discussion de fond que nous attendons les propositions du Conseil administratif, j'espère pour le courant de l'année prochaine.

J'en viens au dernier aspect que nous voulions aborder et que la rapporteure a brièvement évoqué tout à l'heure, à savoir la question des affaires juridiques. S'il est louable, de la part du Conseil administratif, de vouloir centraliser les affaires juridiques et notamment les réponses juridiques qui doivent être données à de nombreux cas qui relèvent du droit, nous déplorons en revanche – et nous atta-

quons un certain nombre de postes à cet égard – que chaque département crée également sa cellule juridique. Il faut savoir, Messieurs les conseillers administratifs: ou bien on centralise les affaires juridiques, ou bien on les décentralise, mais on ne peut pas, en suivant deux mouvements opposés, vouloir gonfler artificiellement l'administration municipale. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons en tout cas deux amendements à ce sujet. Je laisse maintenant le soin à mon collègue Hainaut de développer le premier. Le deuxième va de soi, et il recoupe les propos que je viens de tenir.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Il s'agit ici d'un amendement concernant le fameux poste dont il a déjà été question, au sujet duquel on nous a dit que le Service des ressources humaines avait besoin d'un collaborateur administratif pour se charger de la vérification des places de stationnement des fonctionnaires de la Ville. Je ne veux pas reprendre dans le détail tout ce que nous avons dit à ce propos, mais un certain nombre de points me semblent quand même importants. La municipalité a décidé de faire payer les places de parking aux fonctionnaires qui les utilisent. Soit. Cela ne nous semble pas choquant, car il s'agit d'un service et il n'y a pas de raison, surtout dans l'idée d'assurer une certaine mixité des transports de manière générale, qu'une place de parking mise à disposition ne soit pas payante. Pour ce faire, un système de macarons est mis en place. Cela aussi est très bien, car cela permet d'avoir un système relativement simple de facturation du stationnement.

Mais on nous dit maintenant qu'il faut engager quelqu'un pour vérifier ce dernier. Nous comprenons qu'il faille vérifier, mais nous ne voyons pas pourquoi la Ville devrait engager quelqu'un dont la fonction consisterait à faire cette vérification. En commission, nous avons pensé que la Ville pourrait, en principe, utiliser les agents municipaux qui sillonnent la ville et qui devraient être en mesure d'opérer ce type de contrôle. Mais on nous a répondu qu'il s'agissait d'un cas très particulier, parce qu'il concernait les fonctionnaires de la Ville, et que ce contrôle devait donc dépendre du Service des ressources humaines. C'est un point de vue que nous ne comprenons pas. Nous pensons que, lorsqu'il s'agit de créer de nouveaux postes, il faut mener une véritable réflexion afin de savoir ce qu'ils vont apporter de manière générale en termes de prestations. Dans le cas présent, nous ne voyons pas pour quel motif ce poste de collaborateur administratif serait créé, c'est pourquoi nous vous proposons sa suppression.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Je m'exprimerai au nom de l'ensemble de l'Alternative pour contester le choix qui vient d'être proposé par MM. Maudet et Hainaut, relatif à la création d'un poste pour une personne qui gèrera le bouquet des transports et d'un poste de secrétaire juridique. M. Hainaut n'ayant pas développé ce dernier amendement, j'imagine qu'il le fera dans un second temps.

Je vais m'exprimer ici uniquement sur le premier amendement. Je rappelle que, durant deux mois et demi, les diverses commissions spécialisées et celle des finances ont étudié le projet de budget 2004. A cette occasion, nous avons eu loisir, même si le délai était court, de poser les questions que nous souhaitions, et nous avons obtenu des réponses. Finalement, la commission des finances a procédé à certains arbitrages. Il est donc vain d'essayer de nous convaincre aujourd'hui de supprimer des postes et de revenir sur ce sujet alors que nous en avons discuté durant les séances de la commission des finances sur le budget, surtout les séances finales. Voilà pour un bref préambule concernant l'ensemble des suppressions de postes demandées par l'Entente et l'Union démocratique du centre.

Je veux bien rappeler ce qui a été dit en commission et qui est inscrit dans le rapport y relatif, à savoir que la personne qui s'occupera du bouquet des transports ne devra pas uniquement gérer le stationnement et le système des macarons des employés municipaux. Apparemment, les partis de l'Alternative ont bien entendu le magistrat lorsqu'il s'est expliqué à ce sujet, et je rappelle qu'ils ont eux aussi posé des questions sur ce poste. La personne qui l'occupera devra, d'un point de vue général, développer la politique du Conseil administratif et de la majorité du Conseil municipal en matière de mobilité douce, d'écomobilité. Visiblement, il n'y a pas de consensus sur ce sujet-là pour l'instant. C'est dommage, mais je note toutefois que le Parti démocrate-chrétien a peu à peu des réflexions sur les modes de transport doux et d'autres façons de se mouvoir en ville qui tendent à rejoindre celles que nous avons depuis plusieurs années; tant mieux.

Le poste de fonctionnaire destiné à la gestion de l'ensemble du bouquet de transports et de la politique d'écomobilité est important, il s'agit d'un poste d'envergure qui demande un temps de travail à 100%. Il est évident que l'Alternative votera la création de ce poste, maintenant et lors du troisième débat.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 34 oui.

*Page 16, cellule 001000, Ressources humaines,
groupe de comptes 30x, Charges de personnel.*

Le président. Nous avons reçu un deuxième amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, ainsi que de l'Union démocratique du centre, demandant la suppression d'un nouveau poste de secrétaire, soit une diminution des charges de 87723 francs.

M. Pierre Maudet (R). Mon intervention sera très brève et vise à répondre aux propos que vient de tenir M^{me} Salerno. Le poste dont il est question ici est lié à un autre poste, un poste de juriste, que nous avons créé l'année passée. A ce moment-là, lorsque nous avons posé une question générale sur la création de postes au département «Autorités», on nous a répondu que la création dudit poste n'engendrerait pas forcément – et même pas du tout, normalement – celle d'autres postes. Voilà typiquement ici l'effet domino dont je parlais tout à l'heure: un poste créé en engendre d'autres. Pour notre part, nous voulons faire cesser cette logique, raison pour laquelle je vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver notre amendement.

M^{me} Sandrine Salerno (S). L'Alternative refusera cet amendement, n'en déplaise à M. Maudet. Nous sommes aujourd'hui dans un Etat que l'on appelle légal-rationnel; ce n'est pas moi qui le dis, mais un sociologue appelé Max Weber. Effectivement, nous avons des juristes, car nous sommes dans une structure où, sans juristes, nous sommes paralysés. Ce sont des postes que nous avons créés. Le Conseil administratif nous demande ici un poste de secrétaire pour aider le juriste dans l'accomplissement de son travail; nous voterons donc la création de ce poste.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 43 non contre 31 oui.

Page 17, cellule 001050, Revenus et charges diverses du personnel, groupe de comptes 30x, Charges de personnel.

Le président. Nous avons reçu un amendement du groupe démocrate-chrétien demandant une augmentation du Fonds chômage de 1 million de francs.

M. Didier Bonny (DC). Je vais défendre notre amendement au nom du Parti démocrate-chrétien. Nous proposons d'augmenter à hauteur de 1 million de francs la somme allouée au Fonds chômage. Cela surprendra peut-être la partie gauche de ce parlement, mais je vais vous expliquer pour quelle raison nous déposons cet amendement ce matin. Vous vous souvenez sans doute que, le 8 octobre dernier – j'ai vérifié cette date dans le *Mémorial* – le Conseil municipal a voté un crédit supplémentaire de 1,4 million de francs pour le Fonds chômage 2003, étant donné que

la somme de 3 millions de francs votée au budget 2003 n'était pas suffisante. Ce soir-là, M. Mino a dit qu'il espérait bien que le montant destiné au Fonds chômage serait ajusté, dans le budget 2004, au total de ce que nous avons voté, c'est-à-dire à 4,5 millions de francs.

Il se trouve qu'avant son passage en commission des finances le projet de budget 2004 du Conseil administratif était juste équilibré, puisqu'il ne dégagait que 1 68000 francs de boni. C'est bien de là, d'ailleurs, qu'est venu un certain malaise, en tout cas dans les rangs du Parti démocrate-chrétien, que nous avons exprimé en disant que ce budget ressemblait un peu à du bricolage. Pourquoi le Conseil administratif, qui fait de la lutte contre le chômage l'une de ses priorités, n'était-il pas capable de dégager la somme nécessaire pour le Fonds chômage? Cela ne nous paraissait pas très cohérent, mais la raison en était évidente: le Conseil administratif ne voulait pas faire des coupes ailleurs.

Messieurs les conseillers administratifs, si vraiment vous vouliez améliorer le bien-être de la population, ce dont vous vous réclamez sans cesse, vous auriez dû, déjà lors de l'élaboration du budget, ajuster la somme destinée au Fonds chômage à la hauteur qu'elle méritait par rapport à l'expérience de 2003, soit à 4,5 millions de francs. Mais vous n'avez pas souhaité le faire, préférant continuer à créer des postes, pas toujours utiles, comme nous venons de le voir. Vous avez préféré continuer à augmenter les subventions et le chapitre 31, «Biens, services et marchandises». En revanche, le chômage, vous n'avez pas été capables d'en faire une priorité. Nous n'admettons pas cela et nous voulons vous mettre face à vos contradictions.

Heureusement, aujourd'hui – par chance, une fois de plus – après «la fée taxe professionnelle» est arrivée «la fée impôts»! Les revenus ont donc sensiblement augmenté et nous nous retrouvons maintenant avec un bénéfice supposé de 12,8 millions de francs pour le budget 2004. Augmenter la somme allouée au Fonds chômage ne devrait donc pas poser de problème. Si nous devons prévoir une compensation à cette augmentation que nous proposons, ce ne sera pas difficile puisque, avec tous les amendements que nous avons déposés, nous arriverons largement à compenser cette somme. Néanmoins, je suppose qu'il ne sera même pas nécessaire de nous en préoccuper et que le Conseil administratif, revenant sur ses contradictions, va annoncer, à la fin de mon intervention, qu'il reprend cet amendement à son compte! J'ai d'ailleurs remarqué que le Conseil administratif proposait lui-même une augmentation de 500 000 francs pour le Fonds chômage, mais cela fait toujours 500 000 francs de moins par rapport à la réalité comptable de 2003... (Remarque de M. Muller.) Si ce que je dis là est faux, Monsieur Muller, vous m'expliquerez pourquoi, je suis prêt à vous entendre.

Quoi qu'il en soit, je suppose que cet amendement sera peut-être le seul à être accepté aujourd'hui.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Pour sa part, l'Alternative n'acceptera pas l'amendement du Parti démocrate-chrétien, mais elle votera le suivant, celui du Conseil administratif, qui est relatif au même objet, c'est-à-dire le Fonds chômage, et qui propose une augmentation de 542195 francs. Mesdames et Messieurs les démocrates-chrétiens, Monsieur Bonny – vous transmettez, Monsieur le président – il est facile, le 6 décembre, jour du vote du budget, de venir proposer des amendements démagogiques, d'essayer de surfer sur la vague et de nous expliquer que c'est l'Entente qui a toujours mené la lutte contre le chômage en ville de Genève. Cela est faux! Durant les quatre dernières années, c'est l'Alternative qui a régulièrement fait augmenter la ligne budgétaire relative à la lutte contre le chômage. De plus, nous ne sommes pas opposés à son augmentation en cours d'année et, en octobre, c'est l'Alternative qui l'a proposée. L'Entente, quant à elle, a toujours refusé les budgets. Il est donc trop facile de venir proposer aujourd'hui une augmentation de 1 million de francs pour le Fonds chômage, en sachant que vous refuserez le budget 2004 en fin de journée! En outre, Monsieur Bonny, vous êtes incapable de nous expliquer maintenant où vous allez trouver la compensation à l'augmentation que vous prônez dans votre amendement. Pour nous, ce n'est pas là une façon de faire de la politique.

C'est donc l'amendement du Conseil administratif que nous accepterons. (*Applaudissements.*) M. Mino développera tout à l'heure nos arguments à ce sujet.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je voudrais rectifier ce que vient de dire M. Bonny à propos de cette somme de 1 million de francs. M^{me} Salerno vient de donner une explication très claire et je la complète en vous adressant ce petit commentaire, Monsieur Bonny: vous donnez 1 million de francs d'une main et vous les reprenez de l'autre, puisque vous ne voterez pas le budget 2004! Est-ce cela, la politique du Parti démocrate-chrétien aujourd'hui? (*Applaudissements.*)

M. Christian Ferrazino, maire . Je ne serai pas beaucoup plus long que mon collègue Muller, puisque le message que je veux donner ici est lui aussi très clair. Je voudrais simplement signaler à M. Bonny que l'augmentation de 542195 francs que mon collègue Muller et le Conseil administratif vous présentent par le biais de l'amendement qui va suivre concernant le Fonds chômage – je profite de le présenter maintenant pour gagner du temps – n'est pas un chiffre articulé au hasard. Il s'agit précisément d'arriver à une augmentation totale de 1 million de francs, compte tenu de l'augmentation initiale dont nous avons déjà parlé. Ce n'est pas difficile à comprendre, Monsieur Bonny, et les chiffres l'expriment clairement. Cela étant et sans plus allonger le débat, si le Parti démocrate-chrétien a des conseils à donner en matière de chômage, il serait bien inspiré de les adresser à M. Carlo Lamprecht, qui en a bien besoin! (*Applaudissements.*)

M. Pierre Maudet (R). Hors de tout esprit de polémique, j'aimerais répliquer à la préopinante socialiste en lui rappelant que les radicaux, pour leur part, ont soutenu l'augmentation de 1,4 million de francs destinée au Fonds chômage en cours d'année. Par conséquent, s'il vous plaît, pas de contrevérités dans cette enceinte! Nous avons précisément souligné, à l'époque, que la Ville avait une responsabilité en matière de chômage. Nous l'avons fait à la faveur d'un traitement serein et dépassionné de cette question en commission et d'une étude attentive concernant la destination de ces fonds. C'est la raison pour laquelle les radicaux ne pourront pas suivre ce soir l'amendement démocrate-chrétien. De même, nous ne pourrions pas suivre l'amendement du Conseil administratif concernant le même objet. Mais, s'il vous plaît, pas de contrevérités!

M. Didier Bonny (DC). Les interventions qui viennent d'avoir lieu ne me surprennent pas; nous nous y étions préparés et nous nous attendions, par exemple, à ce que M. Ferrazino attaque le Parti démocrate-chrétien par rapport à la politique de M. Lamprecht. Pas de chance, Monsieur Ferrazino: vous devriez savoir que M. Lamprecht vient de faire de nombreuses propositions concernant des mesures qui vont être prises à partir de 2004; peut-être ne les avez-vous pas lues, mais l'on ne peut en tout cas pas dire que, de ce point de vue, il ne fait rien! En outre, vous le dites assez volontiers vous-même: ce qui se passe au Canton est différent de ce qui se passe à la Ville et tout le monde admet que la Ville doit intervenir de manière subsidiaire. Je le dis n'en déplaise à M. Muller, dont nous nous demandons d'ailleurs de quel bord il est. Mais je crois que nous n'avons plus besoin de nous poser la question après l'intervention qu'il vient de faire...

Messieurs Ferrazino et Muller, ce que vous avez dit est faux. En effet, si l'on ajoute 542195 francs aux 498000 francs figurant déjà dans les modifications budgétaires, cela donne une augmentation de 1 million de francs pour le Fonds chômage. Or, vous nous avez demandé 1,4 million supplémentaire en cours d'année 2003. Par conséquent, s'il y en a qui ne savent pas compter, c'est vous et non pas moi! De ce point de vue là, il faut que les choses soient claires.

M^{me} Salerno a prétendu que le Parti démocrate-chrétien ne soutenait pas la lutte contre le chômage; mais nous n'avons jamais voté contre la ligne dévolue à ce but! Je rappelle à cet égard que j'étais le rapporteur de la commission sociale et de la jeunesse concernant le nouveau règlement du Fonds chômage et que les démocrates-chrétiens l'ont voté; il est donc trop facile de porter contre nous de telles accusations, Madame Salerno.

J'en viens à l'argument – toujours le même! – selon lequel, étant donné que nous n'allons pas accepter le budget, nous ne devrions pas déposer d'amendements. Je crois qu'il n'y a pas de mal, concernant un budget de 1 milliard de francs, à faire des propositions pour l'améliorer, même si l'on n'est pas d'accord avec l'essentiel

de ce budget. Sinon, nous pouvons arrêter là les débats et passer au vote, car nous n'avons plus de travail parlementaire à faire, point à la ligne! (*Applaudissements.*) A la limite, nous n'avons même plus besoin de voter le budget!

M. Jean-Marie Hainaut (L). Lorsqu'il s'est agi, cette année, de voter une rallonge pour le Fonds chômage, le Parti libéral comme les autres a voté en faveur de cette initiative, conscient des responsabilités qu'avait prises la Ville dans le domaine du chômage. Cependant, nous avons également précisé que nous espérons, surtout au vu des perspectives réjouissantes de reprise économique qui s'annoncent, que des montants tels que ceux budgétisés pour 2002 et 2003 seraient suffisants pour 2004. Le cas échéant, s'il fallait à nouveau voter une rallonge parce que la situation n'aurait pas été aussi bonne que prévue en 2004, nous adopterions la même position qu'au courant de l'année 2003. Nous n'allons pas changer d'opinion aujourd'hui à ce sujet, et nous n'entrerons donc en matière ni sur cet amendement des démocrates-chrétiens ni sur le suivant du Conseil administratif. Par contre, si, en cours d'année, il était nécessaire de voter une rallonge parce que la situation ne se serait pas améliorée, je le répète, nous adopterions la même position qu'en 2003.

Un point encore me semble extrêmement important dans ce qu'a dit M. Bonny, même si tout le monde a passé dessus comme chat sur braise. Il a parlé de fixer des priorités et il a eu parfaitement raison de souligner le fait que, visiblement, le chômage n'en a pas été une pour l'exécutif puisque, avec la toute petite marge budgétaire disponible, son choix n'a pas été de privilégier le Fonds chômage!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 69 non contre 5 oui.

Page 17, cellule 001050, Revenus et charges diverses du personnel, groupe de comptes 30x, Charges de personnel.

Le président. Nous avons reçu un amendement du Conseil administratif demandant le rétablissement du montant initial concernant le Fonds chômage. Cet amendement propose une augmentation de 542195 francs.

M. Didier Bonny (DC). Je dirai simplement, en quelques mots, que notre amendement précédent s'inscrivait dans la vérité des coûts puisque, comme nous l'avons toujours affirmé, nous voulons un budget qui «colle» le plus possible à la réalité. D'ailleurs, nous avons également adopté cette attitude par rapport aux revenus fantomatiques concernant la petite enfance, mais nous y reviendrons en fin de

journée, voire en début de soirée. Telle est donc la politique que nous entendons suivre, et c'est pour cela que nous avons proposé l'amendement qui vient d'être refusé. Mais nous sommes bien sûr cohérents avec nous-mêmes et avec notre volonté de mener la lutte contre le chômage, c'est pourquoi il est bien évident que nous soutiendrons l'amendement du Conseil administratif.

M. Jacques François (AdG/SI). Je parle au nom de l'Alternative qui, évidemment, soutiendra cet amendement. La somme ainsi attribuée au Fonds chômage équivaldrait à peu près à celle qui a été dépensée cette année et elle nous paraît raisonnable. Le règlement du Fonds chômage va changer et nous ne savons pas trop ce qui va se passer mais, en tout cas, il est bien clair que ce Fonds chômage est extrêmement important pour l'Alternative. En effet, il représente l'une de nos priorités. J'aimerais profiter de dire ici tout le bien que nous pensons du travail réalisé par MM. Perret et Veyrat dans ce domaine. Non seulement le Fonds chômage distribue de l'argent, mais il offre du travail et c'est une manière de remettre les chômeurs devant de nouvelles possibilités de travail. Je tiens donc, au nom de l'Alternative, à remercier ces deux personnes pour ce travail, qu'elles vont continuer à réaliser cette année.

Il est évident que, s'il s'avère que la somme destinée au Fonds chômage pour 2004 grâce au présent amendement est insuffisante, nous essaierons de la compléter en cours d'année. La lutte contre le chômage est l'une de nos priorités, et elle le reste. La somme de 542195 francs nous paraît relever d'une bonne estimation. Si elle devait s'avérer sous-estimée, je le répète, il est évident que nous voterons des crédits supplémentaires.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 48 oui contre 26 non.

Le président. Nous en avons terminé avec le département «Autorités». Par conséquent, le budget de ce département, dont l'excédent de revenu s'élève à 41518 francs, est accepté.

Le budget des «Autorités», pages 15 à 18, est adopté.

Département de M. Pierre Muller, conseiller administratif.

M^{me} Hélène Ecuyer, rapporteure de la commission de l'informatique et de la communication (T). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, concernant l'informatique, mon rapport contient le budget de la Direction des

systèmes d'information (DSI). Ce rapport est un complément utile au projet de budget 2004, car le projet de budget de la DSI contient de très nombreuses informations importantes non seulement pour le vote du budget mais également pour toute étude concernant l'informatique, dans quelque département que ce soit. Par exemple, dans les départements des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, ou de l'aménagement, des constructions et de la voirie, il y a toujours certains points qui concernent la DSI.

Les renseignements sur les demandes de personnel, l'avancement du réseau et l'historique du développement de l'informatique à la Ville de Genève sont tous contenus dans le document dont je viens de vous parler. Je vous conseille donc de le conserver en vue des études à venir concernant l'informatique. Je m'arrête ici et je reprendrai la parole si des amendements sont déposés.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Je dirai quelques mots au nom du Parti libéral concernant le budget de la DSI. Tout d'abord, il a été parfois difficile, pour certains commissaires de la commission de l'informatique et de la communication, de se prononcer pour ou contre certaines lignes budgétaires, car nous ne sommes pas des spécialistes en informatique ni en nouvelles technologies, et il est parfois un peu frustrant pour nous de ne pas comprendre immédiatement l'une ou l'autre des dépenses proposées. Il nous est également difficile de connaître les besoins de chacun en la matière, tout en sachant que le but ultime est que notre Ville puisse être autonome sur le plan de l'informatique. Il s'agit notamment de faire en sorte que les différents départements disposent des outils actuels nécessaires, afin de faciliter la communication entre les uns et les autres et de pouvoir sans cesse améliorer les outils de travail permettant une meilleure productivité.

En analysant certaines lignes du budget et en posant quelques questions aux responsables de la DSI, nous avons été impressionnés par la rapidité avec laquelle ils nous ont donné des réponses. Celles-ci étaient extrêmement claires et précises, ce qui a beaucoup rassuré les commissaires. Mais il faut néanmoins que ces derniers continuent à être très vigilants face aux dépenses et aux projets qui nous sont soumis.

J'en veux pour preuve l'épisode suivant. Dernièrement, la commission de l'informatique et de la communication s'est vu soumettre une proposition de crédit concernant le câblage informatique des écoles. Cette proposition PR-301 contenait en fait trois variantes avec leurs trois budgets relatifs différents. A la suite d'une proposition de l'un de ses membres – un démocrate-chrétien – ladite commission a envisagé une quatrième variante qui n'était pas proposée dans la demande de crédit initiale. C'est cette quatrième variante que nous avons soumise à la DSI et que nous avons finalement adoptée, ce qui nous a permis d'économiser quelque 280000 francs dans le cadre de cette proposition. Il est

donc important que les membres de la commission de l'informatique et de la communication continuent à être vigilants dans l'étude de ce qui nous est proposé.

Il est évident que nous voulons faire en sorte que nos services restent compétitifs. Nous voulons aussi mettre tout en œuvre afin que les départements soient compatibles entre eux et que la communication entre les utilisateurs se fasse de manière cohérente, dans un esprit de continuité. Nous voulons une DSI forte, et il nous paraît important que tous les informaticiens y soient rattachés. Je crois avoir compris que certains départements voulaient engager leur propre informaticien; mais il nous semble plus utile que tous les informaticiens soient détachés à la DSI et que celle-ci puisse ensuite les mandater dans le cadre des projets spécifiques des différents départements, pour une durée déterminée ou indéterminée. En effet, nous voulons une DSI forte et qui puisse contrôler tout son staff.

Néanmoins, le Parti libéral s'abstiendra lors du vote du budget de la DSI, notamment en raison de l'état des finances de la Ville et au vu de la baisse des recettes fiscales. Nous, libéraux, aurions pu nous attendre à une légère modification de ce budget par ses responsables, dans le sens d'une baisse. Rien n'a changé; par conséquent, le Parti libéral s'abstiendra.

M. René Winet (R). En tant que président de la commission de l'informatique et de la communication, j'aimerais tout d'abord remercier MM. Rapin et Favre pour la clarté des documents qu'ils nous ont transmis.

Le budget 2004 présenté par la DSI a sensiblement augmenté par rapport au budget de l'année passée et aux comptes 2002. Après avoir étudié les documents, la majorité des membres de la commission a estimé que cette augmentation était justifiée par l'évolution technologique dans les secteurs de l'informatique. C'est ainsi que plusieurs projets importants sont prévus au cours de l'année 2004 pour adapter nos infrastructures à cette évolution. Il s'agit notamment d'un nouveau système d'information financière, de la réalisation du câblage informatique des bâtiments scolaires de la Ville de Genève et de la poursuite du développement du système d'information du territoire de la Ville en relation avec le système d'information du territoire genevois. Il faut également citer l'évaluation des systèmes d'information des conseillers municipaux et d'autres développements importants visant à l'obtention d'informations plus transparentes définies par la loi sur l'administration des communes.

Par conséquent, nous souhaitons que les investissements consentis contribuent à permettre la réalisation d'économies dans le futur. Nous espérons constater des résultats positifs à cet égard lors de la présentation du budget des années à venir. Comme M. Hatt-Arnold l'a expliqué tout à l'heure, nous craignons l'exis-

tence de doublons. Il est évident que le Parti radical ne peut pas accepter une nouvelle augmentation des postes de techniciens et d'informaticiens dans tous les départements, et c'est à ce point assez délicat que nous aimerions vous rendre attentifs.

Page 24, cellule 100151, Centimes additionnels et impôts spéciaux, groupe de comptes 351, Cantons.

Le président. Nous avons reçu un amendement de M. Pierre Muller lié à la révision des taux de croissance dont nous a fait part le Département cantonal des finances. Il s'agit de comptabiliser les frais de perception de 3% sur cette hausse des revenus personnes morales et personnes physiques, soit une augmentation des charges de 392604 francs.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Avant de commenter brièvement cet amendement, j'aimerais rassurer le Conseil municipal sur mon état de santé psychique et physiologique. Je suis touché par la sollicitude des uns et des autres et surtout par celle du conseiller municipal qui pense que je suis un otage du Conseil administratif atteint du syndrome de Stockholm! Non, franchement, tout va bien... (*Rires.*)

Lorsque l'on est élu dans un exécutif – cela vaut également pour le Conseil d'Etat, où la majorité n'est actuellement pas la même qu'au Conseil administratif – je crois que l'on se doit d'être collégial, sinon il n'y a pas d'autre solution que de se démettre de ses fonctions. Je suis désolé, mais j'ai une légitimité totale en tant que conseiller administratif, car j'ai été élu par la population genevoise pour la troisième fois consécutive, en battant certains candidats de l'Entente. Tant pis pour eux et tant mieux pour moi, c'est ainsi! Cette légitimité-là, je l'ai et elle est totale. Si je dois rendre des comptes, c'est à la population et à mon parti. J'ai donc décidé de rester au Conseil administratif, n'en déplaise à certains, et j'y siégerai jusqu'à la fin de cette législature si Dieu le permet. Il est possible que j'intervienne encore une fois au nom du Conseil administratif dans le cadre de ce débat budgétaire; si cela ne fait pas plaisir à certains, cela m'est égal.

En ce qui concerne l'amendement que je vous sou mets maintenant, je suis désolé de commencer par les frais de perception que nous impose l'administration fiscale, mais ainsi va l'ordre des cellules budgétaires. En effet, il va y avoir une augmentation des revenus et il convient de comptabiliser les 3% de frais de

perception y afférents. C'est ce que représente cet amendement qui alourdit malheureusement les charges de 392000 francs en chiffres ronds. Je vous propose donc de le voter. Vous verrez que, par la suite, les choses s'améliorent et que l'on a véritablement des augmentations de recettes.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à l'unanimité (73 oui).

Page 24, cellule 100151, Centimes additionnels et impôts spéciaux, groupe de comptes 400, Impôts sur le revenu et la fortune.

Le président. Nous avons reçu un deuxième amendement de M. Pierre Muller concernant la révision des taux de croissance par le Département cantonal des finances. Les recettes des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques augmentent ainsi de 10470050 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 66 oui contre 7 non.

Page 24, cellule 100151, Centimes additionnels et impôts spéciaux, groupe de comptes 401, Impôt sur le bénéfice et le capital.

Le président. Le troisième amendement de M. Pierre Muller lié à la révision des taux de croissance concerne les impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales. Les recettes augmentent de 2616750 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 61 oui contre 13 non (1 abstention).

Page 26, cellule 1004, Comptabilité générale et budget, groupe de comptes 30x, Charges de personnel.

Le président. Nous avons reçu un amendement de M. Pierre Muller demandant la création d'un poste de chef de la section comptabilité générale. Cet amendement propose une augmentation des charges de 136069 francs.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous propose d'accepter cet amendement en vue de la création d'un poste d'adjoint au chef du Service de la comptabilité générale et du budget, pour la simple et bonne raison que, comme vous le savez, nous en avons un sérieux besoin. Le service concerné connaît actuellement une phase de mutations importantes puisque, le 1^{er} janvier 2004, nous passons à un nouveau système comptable SAP. Nous avons donc besoin de ressources en personnel. Je précise qu'en 1993 nous avions environ 15 postes – ou un tout petit peu plus – au Service de la comptabilité générale et du budget; nous avons baissé nos effectifs et ce service compte actuellement 13 postes. Il n'est donc pas excessif d'en demander un, d'autant plus qu'il y a urgence en ce qui concerne la nouvelle comptabilité SAP. C'est la raison pour laquelle je vous propose d'accepter ce poste. Je vous en salue gré, de même que le Service de la comptabilité générale et du budget.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Concernant ce poste-là, Monsieur Muller, il y a peut-être quelque chose que vous devriez nous expliquer. Je sais que nous vous avons déjà demandé des explications en commission des finances mais, apparemment, elles ne nous ont pas convaincus, puisque nous avons refusé la création de ce poste.

En l'occurrence, notre doute ne porte pas sur l'utilité de ce poste, sur le principe d'ajouter du personnel à la section de la comptabilité générale, car nous pouvons effectivement comprendre que l'équipe en place doit être augmentée en fonction des besoins. Ce que nous n'avons pas réussi à comprendre, c'est pourquoi vous demandez un poste d'adjoint de direction et non pas un poste de collaborateur administratif. Quand nous avons posé cette question, à l'époque, on nous a répondu que la cheffe de service partait momentanément au SAP et que c'était pour cette raison qu'un nouveau poste d'adjoint de direction était nécessaire. Nous ne refusons pas la création d'un poste par rapport au travail à fournir, mais nous sommes réticents à l'engagement d'un cadre supplémentaire.

Nous avons débattu, lors de la prise en considération du budget 2004, de l'augmentation de la masse salariale de la Ville de Genève. Pour nous, il est important d'avoir une fonction publique qui réponde aux besoins d'un Etat que nous souhaitons fort. Cela dit, nous souhaitons avant tout des gens qui travaillent sur le terrain et qui puissent assurer l'interface avec la population. C'est pourquoi nous avons beaucoup de peine à voter une prolifération de postes d'adjoints de direction ou de chefs de service.

Pour en revenir au présent amendement, nous le refuserons en raison du fait qu'il s'agit d'un poste d'adjoint de direction; mais nous pourrions répondre favorablement à votre demande, Monsieur Muller, pour un poste de collaborateur administratif qui travaillerait dans la section de comptabilité générale.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Une petite discussion avec les collaborateurs du département des finances m'a permis de mieux comprendre de quelle manière la comptabilité générale devait s'organiser pour pouvoir fonctionner efficacement. Le Service de la comptabilité générale et du budget nous paraît être un service clé pour notre administration; nous voterons donc cet amendement.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je donnerai d'abord une explication à M^{me} Salerno. Je ne sais pas si vous avez connu à l'époque la cheffe de la comptabilité, qui a souhaité, pour des raisons personnelles, ne plus assumer la responsabilité de cette cellule. C'est la raison pour laquelle nous avons engagé M. Mariaux comme responsable de ce service. L'ex-cheffe de la comptabilité a souhaité, dans un deuxième temps, s'occuper du SAP et a donc été mutée à la cellule informatique. Par conséquent, cela nous a privés d'une ressource importante. Je ne vous cache pas que M. Mariaux a l'âge qu'il a, c'est-à-dire qu'il va un jour prendre sa retraite – ce que je regrette évidemment et j'espère que ce sera le plus tard possible – et qu'il faut maintenant former un remplaçant ou une remplaçante. C'est la raison pour laquelle, en prévision du départ de M. Mariaux, j'ai besoin d'un adjoint ou d'une adjointe de direction au Service de la comptabilité générale et du budget, pour suppléer à l'absence de M. Mariaux le jour où il partira à la retraite. Je remercie au passage le Parti libéral de voter cet amendement, et j'espère qu'il ne sera pas le seul à le faire.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Monsieur Muller, nous pouvons comprendre que vous ayez besoin de former quelqu'un pour le poste que M. Mariaux laissera vacant dans quelque temps. Cela dit, à notre avis, vous n'avez pas besoin d'engager directement un adjoint de direction car, lorsque M. Mariaux partira, la personne qui lui succédera pourra reprendre son titre. Je vous propose donc, Monsieur le magistrat, de revenir en troisième débat nous proposer un amendement pour la création d'un poste de collaborateur que nous aurons le plaisir de vous voter.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 57 non contre 14 oui (2 abstentions).

Page 26, cellule 1004, Comptabilité générale et budget, groupe de comptes 30x, Charges de personnel.

Le président. Nous avons reçu un amendement des groupes radical et démocrate-chrétien, ainsi que de l'Union démocratique du centre, demandant la

suppression d'un nouveau poste de coordinateur informatique. Cet amendement propose une diminution des charges de 103515 francs.

M. Pierre Maudet (R). L'Union démocratique du centre, le Parti démocrate-chrétien et le Parti radical vous proposent, pour les excellentes raisons évoquées tout à l'heure par M. Hatt-Arnold lorsqu'il a pris la parole de manière générale concernant la DSI, de supprimer ce poste de coordinateur informatique. De deux choses l'une: ou bien on concentre les coordinateurs informatiques à la DSI dont le budget, comme l'a rappelé M. Winet tout à l'heure, prend de l'ampleur; ou bien on les répartit dans les différents départements. Mais l'on ne peut pas avoir les deux phénomènes d'accroissement à la fois, raison pour laquelle nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à accepter cet amendement.

M. Alpha Dramé (Ve). L'Alternative n'acceptera pas cette suppression de poste. Je pense qu'il faut être clair: ce poste se justifie au niveau du département des finances et cela à deux titres. Les prestations du coordinateur sont nécessaires parce que le matériel informatique évolue et qu'il faut faire le bouclage de la comptabilité à temps, ne serait-ce que pour que nous disposions des documents et que nous puissions faire notre travail. Alors que l'on nous a dit que la prestation du coordinateur se justifie, alors que la commission des finances a auditionné les personnes concernées, je ne comprends pas que l'on vienne ce matin nous dire qu'en fin de compte cette coordination ne se justifie pas et qu'il faut supprimer ce poste. L'Alternative n'acceptera pas cette suppression et je demande à tout le monde de refuser cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 53 non contre 19 oui (1 abstention).

Page 32, cellule 1100, Administration générale, groupe de comptes 30x, Charges de personnel.

Le président. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, ainsi que de l'Union démocratique du centre, demandant la suppression d'un nouveau poste d'adjoint administratif. Cet amendement propose une diminution des charges de 97210 francs.

M. Pierre Maudet (R). Cet amendement découle de l'analyse que nous avons faite tout à l'heure au cours de la discussion générale sur le budget 2004. Nous estimons que la Ville de Genève prend des libertés trop grandes en ce qui concerne le personnel. Il s'agit ici d'un poste dont nous ne voyons pas exactement la justification, malgré les explications que nous avons pu recevoir à son sujet à la commission des finances. L'administration générale tend à devenir tentaculaire, raison pour laquelle les quatre partis de droite proposent de supprimer ce poste.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 31 oui (1 abstention).

Page 32, cellule 1100, Administration générale, groupe de comptes 30x, Charges de personnel.

Le président. Nous avons reçu un amendement du groupe radical et de l'Union démocratique du centre demandant la suppression d'un nouveau poste de contrôleur de gestion à l'administration générale, au vu de l'activité assurée par les ressources existantes. Cet amendement propose une diminution des charges de 136069 francs.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si je prends la parole, c'est parce qu'il me semble que vous êtes tous d'accord pour que l'on renforce le contrôle de gestion. Or, en l'occurrence, il s'agit justement de créer un poste à l'unité de contrôle de gestion; je vous propose donc de le rétablir au budget, car je crois que c'est primordial pour l'avenir de notre municipalité.

M. Pierre Maudet (R). Précisément en raison du fait que la commission des finances est en train de traiter l'excellent projet d'arrêté PA-37 sur le contrôle de gestion, nous voulons nous réserver la latitude de choisir s'il faut renforcer ou non ce service. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de surseoir à ce poste pour le moment et, le cas échéant, de le rajouter l'année prochaine, ou, si les conclusions de la commission des finances vont dans le sens indiqué par M. le conseiller administratif – ce dont je ne doute pas – de voir à ce moment-là quelle suite nous donnons à cette demande.

Supposons que nous décidions de constituer une vraie commission de contrôle de gestion dans ce Conseil municipal: nous pouvons imaginer qu'elle

aura besoin, elle aussi, de moyens et que ces moyens pourront alors être répartis différemment. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est donc vraiment faire preuve de bon sens que d'approuver cet amendement.

M. Pierre Losio (Ve). En ce qui concerne le contrôle de gestion, un choix a été fait il y a plusieurs années par le Conseil administratif. C'était une expérience, mais nous constatons aujourd'hui que ce travail s'est poursuivi et qu'il a beaucoup avancé, je pense par exemple au cas du Musée d'histoire naturelle. Ce n'est pas quelque chose de très spectaculaire, mais les résultats vont apparaître en ce qui concerne la transparence des coûts et des prestations que nous accordons. Le travail des collaborateurs de l'administration municipale sera simplifié, grâce à l'introduction du nouveau système SAP, qui permettra d'intégrer tous les paramètres à l'intérieur d'une base générale où l'on pourra faire des analyses très concrètes.

Nous avons toujours défendu le contrôle de gestion et nous pensons qu'il faut que ce travail se poursuive. Selon nous, il ne faut pas confondre une commission municipale de contrôle de gestion avec le Service du contrôle de gestion lui-même et le travail qu'il accomplit au sein de notre administration. L'Alternative refusera donc cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 61 non contre 14 oui.

Page 33, cellule 110701, Achats et impression pour le Service des achats, groupe de comptes 30x, Charges de personnel.

Le président. Nous avons reçu un amendement du groupe radical et de l'Union démocratique du centre, demandant cette fois la suppression d'un poste d'adjoint de direction au Service des achats, au vu de l'activité assurée par les ressources existantes. Cet amendement propose une diminution des charges de 136069 francs.

M^{me} Nelly Hartlieb (UDC). Compte tenu des effectifs dont dispose la Ville de Genève, elle doit pouvoir assurer l'activité du Service des achats soit par des personnes déjà en place, soit par des transferts opérés à l'intérieur du département concerné.

M. Alpha Dramé (Ve). L'Alternative n'acceptera pas la suppression de ce poste, et ce pour les raisons suivantes. J'aimerais quand même rappeler que, chaque fois que nous avons discuté de ces demandes de postes supplémentaires à la commission

des finances, nous avons demandé si ces prestations se justifiaient et nous avons auditionné les fonctionnaires chargés de ces prestations. C'est l'augmentation de ces dernières et surtout l'amélioration de leur qualité qui justifie la création d'un poste, nous insistons sur ce point. Chaque fois que nous avons voté un poste, chaque fois que nous avons cautionné l'existence d'un poste, cela se justifiait en fonction de ce que je viens de dire. Pour cette raison, nous ne voterons pas cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 48 non contre 28 oui.

Page 34, cellule 1109, Direction des systèmes d'information, groupe de comptes 30x, Charges de personnel.

Le président. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, ainsi que de l'Union démocratique du centre, demandant le transfert à la Direction des systèmes d'information d'un poste d'administrateur informatique inscrit sous la cellule 2101, Direction et secrétariat de la division de l'aménagement et des constructions. Cet amendement propose une augmentation des charges de 121688 francs.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Cet amendement est le pendant d'un autre qui suivra concernant le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Il s'inscrit dans la logique exposée par M. Hatt-Arnold tout à l'heure, à savoir que nous voulons une DSI forte et que c'est là que nous devons concentrer les forces, et non pas dans les départements. S'il nous apparaît que des ressources supplémentaires sont effectivement nécessaires pour desservir les différents départements, nous sommes d'avis qu'il faut les concentrer au sein de la DSI, raison pour laquelle nous proposons le transfert de ce poste et l'octroi du crédit supplémentaire y relatif à la DSI.

M^{me} Hélène Ecuyer (T). J'interviens au nom de l'Alternative pour dire que nous ne voterons pas cet amendement. En effet, il me semble que la DSI est à même de savoir où sont utiles les responsables informatiques. Ce n'est pas à nous de déplacer les fonctionnaires comme sur un échiquier. Je pense que les services savent, quand ils ont besoin de personnel informatique, où ils doivent le placer. Il ne nous appartient pas d'agir en la matière comme si nous jouions aux échecs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 31 oui (1 abstention).

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 11 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3502
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3502
3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2004 (PR-294 A/B) Suite du premier débat	3502
4. Propositions des conseillers municipaux	3539
5. Interpellations	3539
6. Questions écrites	3539

La mémorialiste:
Marguerite Conus